

écoantibio2017

Réduire l'utilisation des antibiotiques vétérinaires :
diminuer, c'est possible

FICHE ACTION 15 (AXE 2)

PROMOUVOIR LA RECHERCHE DANS LE DOMAINE DE L'IMMUNITÉ ET DE L'UTILISATION DE VACCINS OU D'AUTOVACCINS

Structure pilote : SIMV

Structures associées et consultées : ANSES-ANMV, BIOVAC, FILAVIE, INRA, RFSA, SNGTV

Mesure en lien avec les actions suivantes : 1, 2, 3, 6, 8, 13, 31, 34

Tableau de bord

	à jour par rapport au programme prévisionnel
	en retard par rapport au programme prévisionnel
	action terminée

Date de mise à jour : 1er septembre 2012

1. Contexte et enjeux

1.1. Contexte national et européen :

L'émergence de résistance aux antibiotiques est une préoccupation mondiale. L'Europe et la France incitent à la diminution de la consommation des antibiotiques. La diminution des maladies et le contrôle de leur expression clinique par une prévention vaccinale participe à cet objectif.

La vaccination plus fréquemment prescrite permettrait dans certains cas d'éviter le recours aux antibiotiques.

Il existe également dans la population française une réticence persistante à l'utilisation de vaccins due à certains cas historiques et à une méconnaissance de leur efficacité.

La connaissance de l'immunité anti-infectieuse et post-vaccinale doit être approfondie car pour de nombreuses espèces animales et maladies les mécanismes de l'immunité sont encore largement méconnus.

Par ailleurs, pour certaines pathologies bactériennes, il n'existe pas de vaccins avec AMM.

1.2. Textes de référence (réglementaires ou autres documents)

- Conclusions du Conseil sur l'impact de la résistance aux antimicrobiens dans le secteur de la santé humaine et dans le secteur vétérinaire - une perspective "One Health"
http://www.consilium.europa.eu/uedocs/cms_data/docs/pressdata/fr/lisa/131127.pdf
- Communication de la commission au parlement européen et au conseil
http://ec.europa.eu/dgs/health_consumer/docs/communication_amr_2011_748_fr.pdf
- Termes de référence de la Plateforme Technique Européenne pour la santé animale (ETP-GAH)
<http://www.etpgah.eu/component/downloads/downloads/76.html>
- Rapport sur la disponibilité du médicament vétérinaire en France
<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/044000437/0000.pdf>
- Septième programme cadre
http://cordis.europa.eu/fp7/home_fr.html

1.3. Rappel des objectifs de la mesure

La mesure 15 est exposée ainsi : Le recours à la vaccination, lorsqu'il est possible pour la prévention de certaines pathologies, en élevage, mais aussi pour les animaux de compagnie, doit ainsi être encouragé. L'utilisation des vaccins doit être rendue plus compétitive par rapport à celle d'antibiotiques et les freins financiers doivent être levés. Pour ce faire, il serait pertinent d'évaluer l'impact technico-économique des infections par rapport à celui de la vaccination, En cas de manque de disponibilité, et après évaluation scientifique, l'importation à but thérapeutique de vaccins autorisés dans d'autres Etats Membres devrait être favorisée. Sous réserve d'une validation scientifique de leur intérêt thérapeutique et en l'absence de vaccins autorisés, le recours aux auto-vaccins sera envisagé.

Par ailleurs, la recherche dans le domaine de l'immunité spécifique et dans celui de l'immuno stimulation, chez les animaux domestiques, doit être développée.

La mesure 15 peut se résumer à 2 axes de travail

- les actions visant à promouvoir la vaccination avec l'identification des freins actuels et les propositions de formation et communication adaptées pour augmenter le taux de vaccination animale (à rapprocher des actions de formation et communication prévues aux mesures 1, 8 et 13)
- les actions visant à promouvoir la recherche sur l'immunité animale et le développement de vaccins pour des maladies n'en disposant pas et pour améliorer l'efficacité des vaccins existants.

1.4. Moyens nécessaires à la mise en œuvre

1.4.1 Actions visant à accroître le taux de vaccination en France avec l'identification des freins actuels

- Analyser la couverture vaccinale actuelle et identifier les freins (économiques et sociologiques)
- Renforcer la qualification des professionnels concernant la vaccination et l'immunité
- Vétérinaires : La première étape consistera à faire le point sur les modules d'enseignement de l'immunologie existants dans les écoles vétérinaires. Cette action sera

confiée au DGER et au collège des directeurs ENV, avec participation du SIMV aux réunions de concertations. Les gaps seront ainsi identifiés. En fonction des résultats, il sera proposé de faire intervenir toute unité de recherche publique spécialisée dans l'immunologie des animaux domestiques (INRA, CIRAD, Anses, CNRS...) auprès de ces écoles en créant un DU ou une UV adaptée.

Cette étape se fera en concertation avec les travaux des mesures 7 et 8

- Professionnels de l'élevage : Il faut créer des formations auprès des éleveurs dans le cadre de plans d'incitation à la vaccination. Il pourrait être envisagé un partenariat entre syndicat des éleveurs/ vétérinaires et du médicament vétérinaire, enseignement supérieur et recherche publique.
Cette étape se fera en concertation avec les travaux des mesures 2 et 3.

- **Communiquer sur la vaccination**

Une campagne de communication (radio, presse...) rendant plus compétitive l'utilisation des vaccins par rapport à celle d'antibiotiques devrait être conduite. Pour ce faire, des cas concrets devront être exploités (coût des maladies animales, étude sur l'aspect financier : coût de l'utilisation d'un vaccin par rapport à traitement antibiotique d'un troupeau). Cette action sera confiée aux autorités sanitaires. L'idée est de poursuivre dans l'esprit de la campagne de communication initiée en médecine humaine sur les antibiotiques. Cette étape sera à développer en lien avec les mesures 1 et 13 du plan. Par ailleurs, un lien est à faire avec la mesure 31 pour permettre une déclinaison de la campagne de vaccination institutionnelle par une communication produit plus ouverte.

1.4.2 Actions pour promouvoir la recherche : accroître la connaissance de la réponse immunitaire animale et développer les marchés de faible rentabilité économique

- **Favoriser et renforcer les connaissances**
 - o l'usage préventif des vaccins existants en lieu et place des traitements antibiotiques, y compris pour les marchés de faible rentabilité économique
 - o la mise au point et l'utilisation de vaccins anti-viraux permettant d'éviter d'avoir à lutter contre les surinfections bactériennes
 - o la mise au point de nouvelles stratégies vaccinales pour lutter contre les infections bactériennes pour lesquelles il n'y a pas de vaccin adapté
 - o l'utilisation raisonnée et ciblée d'immunostimulants (période néonatale, période de stress, protection des muqueuses)
 - o la connaissance sur les modalités de poly-vaccination (calendrier vaccinal)

- **Identifier les besoins en nouveaux produits**

La première étape consistera à identifier les manques concernant les pathologies bactériennes. Une liste établissant les maladies qui entraînent une utilisation d'antibiotiques devra être établie. Ce travail pourra s'inspirer du travail de priorisation des maladies de l'ANSES et de Discontools. Pour chaque pathologie, l'existence ou non d'un vaccin sera identifiée. Les maladies qui entraînent les plus fortes consommations d'antibiotiques devront être identifiées ce qui permettra de s'interroger sur la cause de l'utilisation d'antibiotiques (action en lien avec la mesure 6). Cette action pourrait être confiée à l'ANSES (en lien avec l'observatoire de la mesure 34) en partenariat avec le SIMV.

Identifier les besoins en espèces mineures et les moyens d'y répondre.

- **Etablir et faire connaître la limite des vaccins** : mettre en avant les difficultés de développement de vaccins (cibles difficiles et variables, espèces multiples, complexité et coûts des essais multi centriques), grandes difficultés techniques et/ou technologiques et étroitesse du marché.

L'objectif étant d'élaborer des lignes directrices adaptées.

- **Evaluer le bénéfice/risque de l'apport des autovaccins et le valoriser.**

- **Faire respecter la réglementation existante et l'harmoniser en Europe.**

Afin de combler les manques dans la connaissance de la réponse immunitaire animale et aussi pour couvrir des besoins en prévention aujourd'hui inexistantes, les partenariats publics/privés devraient être encouragés. Des appels à projets spécifiques pourraient être proposés pour inciter les industriels à collaborer avec le public et les équipes de recherche publiques à travailler sur le sujet. Exemple : demander à l'Institut Carnot en santé animale de créer des appels à projet en immunologie animale.

1.5. Estimation des besoins de financement

Réalisation de 2 études

- Sur la couverture vaccinale actuelle et identification des freins (économique et sociologiques)
- sur l'impact technico-économique (coût des maladies/vaccination) : étude bibliographique en première approche pour collecter les données sur les coûts des maladies et le retour sur investissement de la vaccination.

Campagne de communication par les autorités sanitaires : coût d'une campagne radio (100 KE environ/mois) et autres actions de formations à envisager : appels d'offre à projets de recherche : ces actions sont à conduire sous les mesures 2 et 3 du plan national

2. Suivi et réalisation de la mesure

PREVISIONNEL		RESULTATS		
Libellé des actions à conduire, chantiers-étapes, indicateurs	Date prévisionnelle d'atteinte (mois année)	Résultats obtenus, bilan quantitatif	Date d'atteinte du résultat	Commentaires, jugement qualitatif
Etat des lieux de l'existant (couverture vaccinale) et des besoins à couvrir Détermination des solutions à mettre en œuvre	1 an	Un moyen de suivre le succès de cette mesure sera de suivre avec le temps d'évolution du taux de vaccination des animaux Et la mise sur le marché de nouveaux vaccins ou autovaccins		Nécessité envisager partenariat public privé
Actions de communication				Cette action est à intégrer dans la mesure 1 (communication à destinations des éleveurs) et dans la mesure 1 3 (communication à destinations des propriétaires d'animaux de compagnie)
Actions de formations des professionnels de santé (vétérinaires) et des professionnels de l'élevage concernant la vaccination et l'immunité				Cette action est à intégrer dans les mesures 7 et 8 pour les vétérinaires, et dans les mesures 2 et 3 pour les professionnels de l'élevage)